



OBJET

PERMIS DE LOUER

Nombre de conseillers

En exercice	12
Présents	8
Procurations	2
Votants	10

3 – Domaine et patrimoine

3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

Votes

Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi douze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué en date du 5 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au sein de la salle du conseil, sous la présidence de M. JOUSSEAUME Yannick, Maire.

Etaient présents : M. JOUSSEAUME Yannick, M. MORANGE Éric, M. DUPONT Cyr, M. MARTY Jean-Louis, M. KERNEVES Yann, Mme RICHARD Catherine, Mme GIANESINI Bernadette, Mme HERRMANN Carole.

Absents excusés : Mme CHETIOUI Laurence, Mme DELBOS Laure, Mme COMBES PEDOUSSAUT Christine, M. WEISSGERBER William.

Procurations : Mme CHETIOUI Laurence à M. DUPONT Cyr, Mme DELBOS Laure à Mme HERRMANN Carole.

Secrétaire de séance : Mme GIANESINI Bernadette.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que la Communauté de Communes des Portes Ariège Pyrénées est engagée dans une politique de l'habitat qu'elle mène depuis sa création par le biais d'une plateforme locale de lutte contre l'habitat indigne et au travers de ses opérations d'amélioration de l'habitat privé et de renouvellement urbain, elle impulse et mène des programmes pérennes en la matière.

Une analyse menée d'octobre 2019 à janvier 2020 a relevé l'importance du parc privé potentiellement indigne. Ces pratiques locatives portant atteinte à la dignité humaine, la Communauté de Communes est détentrice de la compétence de l'habitat.

La Communauté de Communes souhaite le mettre en place afin d'intensifier ses actions de lutte contre l'habitat indigne.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Montaut à la mise en place du permis de louer auprès de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'établir un périmètre des rues affectées par le permis de louer dans le village.

Monsieur le Maire propose le tableau suivant :

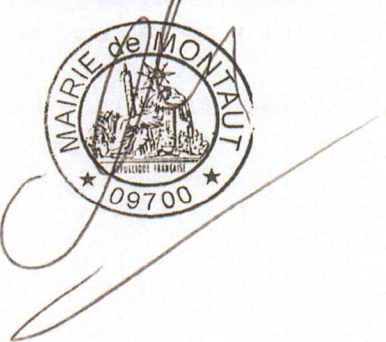
RUES (par ordre alphabétique)		NUMEROS
Cadaoucou	Rue	tous
Château	Place du	Tous
Château	Rue du	Tous
Couzinet	Lieu-dit	Tous
Droite	Rue	Tous
Gaudiès	Avenue de	10 A
Lansac	Route de	Tous
Mairie	Place de la	Tous
Malbec	Rue	Tous
Mazères	Avenue de	1,2,4,4b,5,6,8,10,12,5001
Moulin	Quartier du	Tous
Noisetiers	Chemin des	Tous
Paravent	Rue	Tous
Pic	Lieu-dit	Tous
Pourtanelle	Rue de la	Tous
République	Place de la	Tous
Saint-louis	Quartier	Tous
Saverdun	Route de	Tous
Village	Le	Tous
Villeneuve	Route de	Tous

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'aboutissement de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
M. JOUSSEAUME Yannick



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 15/12/2024
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 16/12/2024

